

## La Marseillaise - "Se réapproprié un bien commun"

Soumis par MNLE  
12-03-2012

Offrir un espace de réflexion et d'échange citoyen : c'était l'ambition des « Rencontres internationales des services publics de l'eau » organisées par le MNLE 13 samedi à Martigues dans le cadre du forum alternatif de l'eau.

« Faire exister un espace dépollué des seules stratégies commerciales en parallèle au forum officiel qui réunit les grands groupes organisant la distribution de l'eau » : comme l'a précisé le premier adjoint au maire de Martigues Henri Cambessedes, c'était l'ambition des « Rencontres internationales des services publics de l'eau » organisées par le Mouvement national de lutte pour l'environnement 13 (MNLE 13) ce samedi à l'Hôtel de Ville de Martigues dans le cadre du Forum alternatif mondial de l'eau (FAME). La « Venise provençale » était d'ailleurs tout indiquée pour accueillir cet espace de réflexion et d'échange citoyen puisque la ville a fait le choix de la régie publique pour la gestion de l'eau dès 1959, sous la municipalité de Francis Turcan (PCF). Et un demi-siècle plus tard, elle ne le regrette pas. « Sur les trois communes de la communauté d'agglomération, Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre, le prix de l'eau est de 2,04 euros le mètre cube, alors qu'à titre de comparaison il est à Marseille de 3,15 euros le mètre cube », souligne Henri Cambessedes.

Jean-Claude Cheinet, président régional du MNLE, a rappelé qu'en France, depuis 1789, « l'eau est théoriquement gérée par les communes ». « En réalité, elles n'en ont pas les moyens, si bien qu'elles passent des délégations de service public (DSP) qui aboutissent à une mainmise du privé sur la gestion et la distribution », explique-t-il. Ainsi, lorsque l'on franchit le pas de la « théorie » à la « réalité », on passe d'une « propriété publique de l'eau à une distribution concédée au privé ». Et le président régional du MNLE d'estimer que le Forum mondial de l'eau qui s'ouvre aujourd'hui à Marseille n'est que le théâtre de « rencontres institutionnelles entre sociétés et collectivités locales qui prennent un aspect de promotion commerciale pour vendre des solutions » aux collectivités et par là même assurer « la promotion d'un modèle français de l'eau », pays où « se sont constituées des majors de l'eau ».

Or, si l'accès à une eau de qualité est plus difficile à assurer sur une planète où vivent désormais 8 milliards d'hommes, Jean-Claude Cheinet considère que l'on « ne peut pas pour autant accepter de priver d'un bien commun des milliards d'hommes ». Et d'estimer que c'est le service public, qu'il prenne la forme d'une régie ou de société publique locale (SPL), qui assure la gestion la plus favorable permettant d'offrir à tous la meilleure qualité d'eau au meilleur prix.

Pourtant aujourd'hui, c'est bien « l'inévitable ouverture au marché de l'eau » qui prédomine en Europe comme l'explique Ricardo Petrella, président de l'Institut européen de recherche sur la politique de l'eau (IERPE). « De la fin des années 80 à la fin des années 90, l'eau bien économique s'est imposé : c'est la primauté d'une culture industrielle et commerciale de l'eau », rappelle-t-il. Un choix idéologique qui implique que l'eau, bien commun, a désormais « un coût » qui « doit être payé ». « L'eau est un bien de consommation individuel dont le coût est divisible. Or, la divisibilité des coûts est le principe même d'une économie capitaliste. Malgré les limites de la gestion privée, cette tendance s'est affirmée », souligne-t-il.

### La nécessité de reconstruire un service public

Pour autant, il n'y a pas de fatalité comme l'a rappelé Gabriel Amard (Front de Gauche), président de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne. Cette dernière fut la première à quitter le syndicat des eaux Ile-de-France pour revenir à une régie publique. Un exemple dont s'inspire aujourd'hui la communauté d'agglomération d'Evry centre Essonne présidée par Emmanuel Valls (PS). « Au départ, il faut une volonté politique forte et l'implication des usagers dans la défense du service public », souligne-t-il.

Patrick du Fau de Lamothe (EELV), conseiller régional d'Aquitaine, précise pour sa part que si 70% de la population est couverte par une gestion privée de l'eau, le public pèse pour 44% de l'assainissement. « On délègue au privé le plus facile, la distribution, et on laisse au public le plus compliqué l'assainissement qui réclame de lourds investissements sur les réseaux », explique-t-il tout en soulignant qu'il est possible de « faire travailler des sociétés privées, via des appels à concurrence » dans le cadre d'un service public.

Mais si le passage de la régie au privé peut être très rapide, le chemin inverse est beaucoup plus long et nécessite la reconstruction d'un service public, comme en témoigne Raymond Avrillier (EELV). L'ancien conseiller municipal de Grenoble est un des grands artisans du retour de la gestion de l'eau en régie publique, que le maire d'alors Alain Carignon (RPR) avait déléguée au privé en 1989. Entre l'élection d'une nouvelle majorité de gauche PS-PCF-Radicaux-Verts en 1995, dont c'était un engagement de campagne, et le passage de la parole aux actes, cinq ans furent nécessaires. « Pour avoir une régie, il faut des services compétents. Or, en 1995, il n'y avait plus personne aux services des eaux. Il a aussi fallu gérer la crainte des salariés, devenus employés de la Lyonnaise. Les mêmes qui pourtant dénonçaient en 1989 le passage au privé », rappelle-t-il.

Au final, le jeu en valait la chandelle puisque 12 ans plus tard, « en niveaux constants », le prix de l'eau a diminué de 50% à Grenoble par rapport à ce qu'il aurait été avec la Lyonnaise des Eaux. Gabriel Amard a vu lui le prix de l'eau diminuer de 28% dans la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, sachant que les premiers volumes d'eau, qui couvrent « le droit de rester vivant », sont désormais gratuits.

Photo Michel Ban